

Dépenses d'élection

Si les tiers partis, dont le nôtre, ne sont pas plus représentés à la Chambre, monsieur le président, cela ne peut être dû qu'à des questions de limites de dépenses, qu'à des questions d'argent. Voilà pourquoi nous devons analyser et scruter ce projet de loi avec l'idée d'atteindre un véritable objectif qui soit favorable à l'expression de la liberté de tous les électeurs canadiens. Il y a donc, à mon sens, un idéal à atteindre, et nous avons la possibilité de l'atteindre, mais je me demande jusqu'à quel point les articles du projet de loi en cause vont y parvenir.

A mon avis, l'idéal que nous devrions proposer, afin d'obtenir cette liberté complète pour les électeurs, serait celui d'avoir partout la collaboration bénévole au cours des élections, de telle sorte que le résultat des élections représente exclusivement l'influence des idées, l'influence des principes et l'expression véritable des désirs des électeurs.

De cette façon-là, il faudrait considérer, bien sûr, une égalité parfaite pour tous les partis reconnus. Et comme mon préopinant vient de le mentionner, cela laisse à désirer à maintes occasions, surtout au moment des élections; les partis politiques reconnus au Canada devraient tous être considérés sur un pied d'égalité, peu importe le nombre de députés élus précédemment à la Chambre.

L'égalité pour tous les partis reconnus vise tout simplement à permettre, encore une fois, aux électeurs de tout le Canada de faire un choix plus adéquat et plus libre.

Au sujet de l'égalité au niveau des circonscriptions pour chacun des candidats, compte tenu de la restriction du cadre des partis, il est entendu qu'il faudrait encore là accorder la même chance à tous les candidats. Et pour arriver à cet idéal, monsieur le président, il faudrait éliminer les caisses électorales. Au fait, si on pouvait les éliminer totalement, on aurait réussi à redonner aux Canadiens la liberté au moment le plus crucial, c'est-à-dire celui où ils exercent leur liberté, car n'est-ce pas au moment des élections que le citoyen est appelé de la façon la plus tangible à exercer son droit démocratique à la liberté? Ainsi, l'élimination des caisses électorales nous permettrait de pouvoir davantage être justes envers toute la population.

Je comprends que cela peut être difficile, que la tradition, les pratiques actuelles nous laissent croire qu'il est impossible d'éliminer les caisses électorales.

Et pourtant, monsieur le président, je suis convaincu qu'il ne s'agit que d'une question de bonne volonté, car tous, tant que nous sommes, peu importe le parti politique que nous représentons, nous devrions avoir les mêmes possibilités, qui pourraient être données par d'autres moyens que les caisses électorales. Je voudrais en profiter ici pour énumérer quelques-uns de ces moyens.

Monsieur le président, si, par exemple, dans les bureaux de scrutin, on mettait les représentants d'un candidat sur un pied d'égalité avec n'importe quel autre officier d'élection, ce serait là une dépense évitée aux partis politiques. Pourquoi, dans les bureaux de scrutin, les représentants d'un candidat ne seraient-ils pas payés comme le greffier et le président du bureau? Pourquoi ne pas payer tout simplement les représentants d'un parti reconnu? De cette façon, on n'aurait pas besoin de caisses électorales pour rembourser, au niveau d'une circonscription, \$5,000, \$6,000 ou \$10,000. Et pourtant, à \$30, comme cela semble avoir été le montant requis, aux dernières élections, pour payer un représentant de bureau de scrutin, s'il y a 250 bureaux de scrutin, cela représente \$7,500, seulement pour les représentants. Enlevons donc cette possibilité de paiement des caisses électorales aux partis politiques, et laissons-la tout

simplement à la Direction générale des élections. Ainsi, nous aurions besoin de moins de fonds électoraux.

Je suggérerais au ministre de présenter lui-même des amendements, comme on l'a fait à l'Assemblée nationale de Québec, et qu'on devrait accepter tout simplement que des représentants aux bureaux de scrutin soient remboursés comme les autres officiers d'élection.

De plus, si l'on veut véritablement permettre aux citoyens d'être libres, il faudrait songer à éliminer d'une façon définitive les bureaux de scrutin établis dans les maisons privées. Généralement, le parti au pouvoir remettra tout simplement au président d'élection de la circonscription une liste des noms de personnes chez qui on peut installer les bureaux de scrutin. C'est encore là une façon d'influencer indirectement le vote.

Monsieur le président, notre parti a dû faire face à des représentants ou à des officiers d'élection qui, malheureusement, n'étaient pas encore nommés de façon objective. Dès le départ, là où il y a, par exemple, 250 bureaux de scrutin, il doit faire face à 250 présidents de bureaux de scrutin susceptibles d'appartenir à un parti politique et, par conséquent, s'ils influencent au moins trois personnes de leur propre famille, cela donne au-delà de 700 personnes. Si l'on ajoute à cela le greffier, cela donne 750 autres personnes. Et si l'on ajoute encore les bureaux de scrutin—c'était le cas d'ailleurs dans ma circonscription—qui, pour la plupart, étaient encore dans des maisons privées, cela donne encore un nombre assez élevé de citoyens, de sorte qu'au départ 5,000 ou 6,000 personnes sont susceptibles d'être influencées à cause de cette situation.

La chose devrait être éclaircie une fois pour toutes. Il faudrait donner à la Direction générale des élections la possibilité d'une objectivité entière et complète, et ce au niveau des énumérateurs, des officiers rapporteurs et des greffiers, et en dehors des partis politiques. Cela constituerait un moyen de démocratiser les choses davantage et, en ajoutant à cela les représentants des candidats, nous n'aurions plus à penser à cette fraction de dépenses qu'entraîne la représentation au niveau des bureaux de scrutin.

● (2150)

Monsieur le président, une autre chose pourrait nous aider à diminuer l'influence des caisses électorales et, par conséquent, à faciliter la tâche à tous les partis politiques, quels qu'ils soient. Lorsqu'on parle de dépenses et de limites de dépenses de télévision, de radio et de journaux, on est parfaitement d'accord. Mais on oublie de mentionner que ces dépenses doivent être égales pour tous les partis reconnus. On serait d'accord sur le nombre de candidats. Quant à l'importance du nombre de candidats qu'on peut trouver au sein de chaque parti, encore une fois, cette question pourrait être réglée sans caisse électorale.

Pourquoi ne pourrions-nous pas adopter une loi pour préciser que la radio d'État, par exemple, serait tout simplement obligée, au cours d'une campagne électorale, de donner tant de temps d'antenne aux partis politiques, selon une répartition que nous pourrions faire nous-mêmes? A ce moment-là, il n'y aurait plus d'argent à donner pour payer la télévision. Le même contrôle pourrait être exercé et le CRTC pourrait ordonner à tous les postes privés de télévision et de radio de donner le même service, au cours des élections. Ce serait simple comme bonjour. Que tous les postes de radio et de télévision, qu'ils soient privés ou non, sachent qu'au moment des élections, ils doivent donner à tous les partis politiques